

Compte rendu de la séance du 08 octobre 2018

Etaient présents : LEDAUPHIN M, P.JAUSSAINT, JC.BONNAUD, R.TESTON, PH.GOMEZ, R.SOULERIN, L.ALLEFRESDE

Excusé : N.POLITZER

Secrétaire de séance : L.ALLEFRESDE

Délibérations du conseil:

1) Vote de crédits supplémentaires - prunet (2018_01)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
20412	Subv. Public : Bâtiments, installations	1801.00	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	-1801.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Vote: unanimité pour

2) régularisation administrative autorisation SEBA (2018_02)

M.le Maire fait part aux conseillers présents de la demande du SEBA de régulariser administrativement l'autorisation du 9 mai 2011 faite au Syndicat des Eaux du Bassin de l'ARDECHE (SEBA) portant sur l'aménagement et l'entretien d'un chemin d'accès aux captages d'eau potable de la Cham du Cros.

Vote: unanimité pour

3) CDC VAL DE LIGNE présentation du rapport d'activités 2017 (2018_04)

Monsieur le Maire distribue aux membres présents le rapport d'activités 2017 transmis par la Communauté de Communes du Val de Ligne.

Lecture en est faite.

4) location d'un meublé de tourisme-mise en place procédure d'enregistrement (2018_05)

Considérant la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile,

Considérant la multiplication des locations saisonnières de logements - y compris des résidences principales - pour des séjours de courte durée à des personnes qui n'y élisent pas leur domicile,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune.

Vote: unanimité pour

5) CDC Val de Ligne modifications des statuts: compétence périscolaire et éclairage public (2018_03)

M.le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération prise lors de la réunion du Conseil Communautaire du Val de Ligne en date du 27 septembre 2018 décidant de modifier les statuts du Val de Ligne tel que:

3.1-Petite enfance-jeunesse extra-scolaire

Compétence périscolaire liée au mercredi (**après-midi dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires supprimé**) dans le cadre du Plan Mercredi

2.2:(**Entretien de l'éclairage public (changement des ampoules) des voies et places publiques supprimé**) création et entretien de l'éclairage public des zones d'activités économiques (zone artisanale)

Vote:unanimité pour

Questions et communications diverses

* Point sur avancement travaux toiture bâtiment salle polyvalente

* Le projet d'assainissement collectif avance. Des visites sur place ont eu lieu avec les services du Département et du SEBA pour étudier l'emplacement et le meilleur accès

* Projet calade de Méjeanne: la souscription n'a pas permis de récolter les 1% du montant des travaux. très faible participation. le Conseil décidera s'il réalise tout de même les travaux en fonction des priorités et du budget.

* le 11 novembre: les cloches de l'église sonneront le tocsin pour les 100 ans de l'armistice du 11 novembre 1918